

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

The logo consists of the words "GRANDLYON" in a large, bold, sans-serif font, with "communauté urbaine" in a smaller, lowercase sans-serif font directly beneath it. The entire logo is enclosed within a thin black rectangular border.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4388

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne

objet : Construction du garage véhicules légers de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et aménagements annexes - Individualisation totale d'autorisation de programme

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Plazzi**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Pallega, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4388**

commission principale : finances, institutions et ressources

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Construction du garage véhicules légers de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et aménagements annexes - Individualisation totale d'autorisation de programme**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le site de Clément Marot à Lyon 7° est actuellement occupé par l'unité logistique véhicules légers (ULVL) de la direction de la logistique et des bâtiments (DLB) et par l'unité voirie qualité-laboratoire (VQL) de la direction de la voirie. Les directions de l'eau et de la propreté ont déjà quitté le site en application du plan de stratégie patrimoniale au cours du présent mandat.

La création de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Girondins en 2011, a amené la DLB à repenser l'implantation de son unité véhicules légers.

En effet, le secteur des Girondins se situe entre le boulevard Yves Farges à l'ouest, l'avenue Jean Jaurès à l'est et la rue Clément Marot au sud dans le prolongement du nouveau quartier du Bon Lait.

Les objectifs de la ZAC sont de créer sur 17,5 hectares une nouvelle centralité avec une mixité de fonctions et d'usages (habitat, commerces, activités tertiaires, espaces publics), de concevoir de nouvelles liaisons est/ouest et nord/sud et de développer une trame verte. L'aménageur retenu par la Communauté urbaine de Lyon, par délibération n° 2012-3220 du Conseil du 10 septembre 2012, est la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Le projet est entré dans sa phase active, entraînant une pression foncière élevée sur le site de Clément Marot. Le calendrier de réalisation de la ZAC prévoit un démarrage des travaux de viabilisation en 2015. La conséquence est la relocalisation du garage à très court terme avec une libération du terrain pour l'été 2015.

Pour rappel, le laboratoire de la direction de la voirie, sera, quant à lui, déplacé sur le tènement 17, rue de la République à Vénissieux. Une demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme sera présentée en 2014.

Le site dénommé Krüger situé à Villeurbanne est séparé en 2 tènements dénommés Krüger I (27 068 mètres carrés) et Krüger II. Ils sont coupés par la rue Paul Krüger, le périmètre est délimité par les voies ligne de l'est au nord, la rue de Cyprien à l'est et la rue Emile Decorps à l'ouest.

Ce site est une base stratégique de la direction de la propreté (DP) sur lequel sont installés au nord, sur le site Krüger I :

- 2 subdivisions de collecte (COL est et COL nord-ouest),
 - 3 unités (unité nettoyage mécanisé -UNM-, unité logistique véhicule industriel -ULVI-, la collecte sélective).
- Parmi ces unités, la direction de la propreté dispose de son garage poids lourds (PL) construit en 1995.

Le tènement sud (Krüger II) de 15 926 mètres carrés est occupé :

- par des zones de dépôt,
- un portique de lavage des poids lourds,
- une déchèterie,
- des zones en friche qui représentent 4 058 mètres.

Le potentiel constructible de ce tènement est de 5 800 mètres carrés.

C'est sur ce dernier tènement qu'au titre de la stratégie patrimoniale, de par sa taille et son positionnement central sur le territoire de la Communauté urbaine, il est proposé d'installer le nouveau garage de l'ULVL de la DLB, sous réserve d'une réorganisation des espaces occupés par la direction de la propreté.

Aménagement futur du site de Krüger II

Le scénario proposé permet d'optimiser le site, de préserver la façade est du tènement en vue de l'acquisition de la parcelle privée, de créer des zones d'activité par directions utilisatrices du site, et d'assurer la sécurité des agents (accès à l'aire de lavage empêchant le croisement des PL ou PL/VL).

Sur l'ensemble de l'opération, l'objectif est de réaliser des équipements répondant aux exigences réglementaires tout en privilégiant des techniques alternatives et en maîtrisant les coûts d'aménagement.

Le transfert du garage de la DLB qui gère la maintenance de l'ensemble du parc véhicules légers des directions de la Communauté urbaine pourrait permettre, à terme, d'envisager la mutualisation des ressources dédiées à l'entretien mécanique de l'ensemble de la flotte des véhicules (PL, VL) de la Communauté urbaine.

Depuis 2012, l'unité garage VL s'est engagée dans une démarche environnementale : ISO 14001 en vue de répondre à la réglementation en vigueur et de préserver l'environnement. Par conséquent, il s'agit pour la construction du nouveau garage de :

- préserver les ressources naturelles en réduisant la production et la nocivité des déchets en les orientant vers des filières de revalorisation, en mettant en place une infrastructure destinée au tri : encastrement dans le génie civil des ouvrages de rétentions pour les déchets liquides, installation de bacs en fonction du type de déchets (banals, dangereux, recyclables, souillés), organiser la logistique vers les filières de revalorisation,
- protéger l'eau en séparant les eaux usées et les eaux industrielles en créant 2 réseaux distincts avec séparateur, débourbeur et création d'un intercepteur hydraulique manuel en cas de déversement accidentel de produit dangereux,
- protéger les sols des matières nocives en limitant la diffusion lente des produits dangereux et polluants,
- réduire les consommations d'énergie et limiter les émissions de gaz à effets de serre en optimisant les chaufferies et les systèmes de climatisations.

Le nouveau garage aura une surface de 2 081 mètres carrés incluant la surface des locaux à usage professionnel, les locaux techniques et les circulations.

L'aménagement proposé permet de clarifier les zones de travail par métier, par types de véhicules et d'interventions avec la création d'un box minute et de box spécialisés (box électricité) mais aussi de sécuriser les zones de travail, d'intégrer la cabine de peinture proche du box carrosserie, de gérer les flux de matériels et matériaux neufs et usagés, trier les déchets (norme ISO 14 001). La construction qui comprendra 2 étages à usage de bureaux sera de type industriel selon un système constructif poteau/poutre avec un revêtement extérieur en bac acier.

Nature des dépenses et coût prévisionnel

- les aménagements des parkings pour la DP et la DLB : 1 565 340 € HT, dont :
 - . la démolition et le désamiantage du hangar présent au fond de la parcelle : 700 000 €,
 - . l'aménagement du parking est pour la DP : 388 815 €,
 - . l'aménagement du parking sud pour la DLB : 476 525 € ;

- le déplacement de l'aire de dépotage de la DP : 203 525 € HT, dont le nettoyage du site, les réseaux d'alimentation d'eau et d'assainissement, les chaussées, l'éclairage et le transfert des équipements existants à conserver ;

- la construction du garage VL de la DLB et équipements extérieurs : 4 601 150 € HT

Avec une isolation conforme à la réglementation thermique 2012 et, y compris, le déménagement des équipements existants, la déconstruction, la reconstruction de la cabine à peinture et transfert de l'aire de lavage du site actuel.

- les espaces communs aux 2 zones d'activité de la DLB et de la DP : 671 975 € HT, dont :

. travaux de raccordement de voirie sur espaces publics : 120 000 €,
. la voie de desserte commune à la DP et à la DLB : 551 975 € inclus réseaux, chaussées, espaces extérieurs.

Ainsi, le coût travaux est estimé à 7 041 990 € HT auquel il faut ajouter les autres dépenses :

- les imprévus de chantier estimés à 353 000 €,
- les prestations intellectuelles (CSPS+CT+OPC) estimées à 184 500 €,
- les bureaux d'études (structures, économie, fluides) estimés à 298 000 €,
- des dépenses administratives (huissier, redevances raccordements, nettoyage, signalétiques, etc.) estimées à 86 900 €,
- la révision de prix à 2 % estimée à 250 000 €.

Soit un total de 8 214 390 € HT et un total toutes dépenses confondues porté à 9 825 000 € TTC.

Les recettes attendues de la vente du site de Clément Marot sont estimées à 4 500 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Autorise le programme de construction du garage véhicules légers et équipements annexes sur le site de Krüger II à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation totale de l'autorisation de programme globale P28 - Fonctionnement de l'institution, pour un montant de 9 825 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

- 240 000 € en 2014,
- 9 000 000 € en 2015,
- 585 000 € en 2016,

sur l'opération n° OP28O2917.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.